

D 230124-08

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 23 janvier 2024**

Sur convocation en date du 17 janvier 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine	BELQAID Zahira
JOSSERAND Raphaël		

Étaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Jean Luc BLANC  
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**CESSION DE LA PARCELLE AL 134 ET CESSION PARTIELLE DES PARCELLES AL 71 ET AL 141**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010

Vu la délibération du Conseil municipal de Viriat du 25 février 2020 autorisant M. le Maire à saisir le service France Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de connaître son avis sur la valeur vénale de terrains situés dans la zone d'activités des Baisses et la demande de mise à jour de l'estimation de la valeur vénale transmise au service France Domaines le 18 décembre 2023

Vu l'avis du service France Domaine de la DDFIP remis le 9 janvier 2024

Vu le courrier adressé à la Mairie par Didier MIALON, Président de la société Cybelim faisant part de son souhait d'acquérir la parcelle AL 134 en totalité classé en Ux (869.17 m<sup>2</sup>), ainsi qu'une partie des parcelles AL71 classé en N (354.18 m<sup>2</sup>) et AL 141 classé en Ub (258.01 m<sup>2</sup>) soit environ 1482 m<sup>2</sup> afin de réaliser un village d'artisans avec des cellules d'activités adaptées.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- céder au prix de 35 € HT / m<sup>2</sup> à la société Cybelim ou à toute SCI en cours de constitution dont Cybelim serait l'actionnaire majoritaire

D 230124-08

- noter que les recettes prévisionnelles de cette cession seront inscrites dans le budget correspondant
- noter que les frais d'acquisitions sont à la charge de l'acquéreur
- noter que le paiement de l'indemnité d'éviction agricole est à la charge de la Commune
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Miraumont, AIN, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Secretary of the Session, Miraumont, AIN, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.